

Québec, le 9 avril 2020



Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/D : DA-2019-2020-00583

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçus le 16 mars dernier, visant à obtenir copie de tous les rapports et/ou plainte formulée concernant l'état de la route 153 à Yamachiche dans la nuit du 13 au 14 décembre 2019, où se sont déroulés plusieurs accidents et sorties de route. Également, si cela est possible obtenir une copie ou une confirmation de cette plainte. Il semblerait aussi que l'entrepreneur a été mis à l'amende concernant son non intervention.

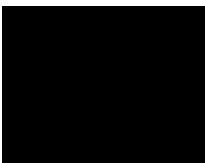
Vous trouverez ci-joint des documents répondant au libellé de votre demande.

Par ailleurs, le ministère des Transports du Québec n'a retracé aucune plainte et aucune réclamation concernant l'état de la route 153 à Yamachiche dans la nuit du 13 au 14 décembre 2019.

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de la Loi sur l'accès aux
documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements
personnels,



Ralitsa Dimova

p. j. 1